

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Nicolas Rochat Fernandez et consorts - promouvoir et soutenir davantage la participation des 18-25 ans au vote !

1. PREAMBULE

La commission nommée pour étudier ce postulat s'est réunie le vendredi matin 11 mars 2016 à Lausanne. Elle était composée de Mesdames les députées Christelle Luisier Bordard, Valérie Schwaar, Claudine Wyssa ; de Messieurs les députés Philippe Clivaz, Manuel Donzé, Raphaël Mahaim, Claude Matter, Martial de Montmollin, Nicolas Rochat Fernandez ainsi que du soussigné, confirmé dans son rôle de président-rapporteur. Madame la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux, Cheffe du Département des institutions et de la sécurité (DIS) était également présente à cette séance ainsi que Mme Corinne Martin, Cheffe du Service des communes et du logement (SCL) et de M. Vincent Duvoisin, Chef de la division affaires communales et droits politiques au SCL. La prise des notes durant la séance a été assurée par M. Fabrice Lambelet, Secrétaire de commissions au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC).

2. POSITION DU POSTULANT

Dans son postulat, le député Nicolas Rochat Fernandez aborde le sujet de la participation politique des jeunes de 18-25 ans. Il y a quelques années, une réflexion avait été initiée par la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes (FSPJ) et débouché sur la concrétisation d'un projet : easyvote, dont le but est la diffusion d'une information vulgarisée et neutre. Il s'agit d'un projet réalisé par et pour les jeunes (la rédaction est assurée par 150 jeunes âgés de 15 à 30 ans). La FSPJ a approché les communes ; ces dernières fournissent les adresses de jeunes de 18 à 25 ans qui reçoivent cette brochure 4 semaines avant la tenue d'un scrutin fédéral. Pour le canton de Vaud, 44 communes, dont Lausanne, Renens, Avenches, Payerne ou Bofflens, ont signé un contrat de collaboration avec easyvote. Les motivations de ce postulat sont de :

- pouvoir mener une réflexion sur l'opportunité d'une diffusion plus large de cette brochure et de la plateforme easyvote ;
- renseigner le Grand Conseil (GC) sur des projets analogues dans d'autres cantons suisses.

3. AUDITION

A la demande du postulant, la commission accepte de recevoir M. Barry Lopez et de Lara Tarantolo, représentants d'easyvote.

Ils exposent que l'objectif d'easyvote est d'augmenter le taux de participation aux scrutins des jeunes de 18 à 25 ans. Avant tout, il est nécessaire de prendre en compte les votations de manière globale, car l'intérêt varie en fonction des sujets débattus et de circonstances plus personnelles. Ils expliquent pourquoi l'intérêt diminue lors des scrutins fédéraux, sur la base de sondages et enquêtes effectués en collaboration avec l'Université de Berne (UNIBE) et l'institut gfs.bern.

Ce qui ressort est le manque de clarté des informations. Si les parents restent le 1^{er} vecteur d'informations des jeunes ; force est de constater que cela est de moins en moins le cas. Easyvote peut

agir sur le manque de clarté des informations. C'est pour cette raison qu'easyvote a mis sur pied une brochure davantage vulgarisée que la brochure officielle ; un remplacement de la brochure officielle n'est pas souhaité pour autant.

L'exemple est donné de la ville de Lucerne où easyvote est présent depuis trois ans et où a été constaté une augmentation de 16% de la participation des jeunes de 18 à 29 ans aux élections fédérales. A Zurich, une augmentation similaire a également été constatée.

L'objectif est d'aller vers les communes vaudoises, qui ne participent pas encore à ce projet, afin qu'elles s'abonnent à la brochure.

La brochure d'easyvote, dans les communes qui sont abonnées, est distribuée dans un courrier séparé du matériel de vote, car il s'avérerait illégal de la placer dans le matériel de vote, puisqu'il ne s'agit pas d'un document officiel. Il existe 2 options d'envoi de leur brochure :

- les communes fournissent la liste des jeunes qui souhaitent recevoir cette brochure. Depuis l'imprimerie, easyvote leur envoie directement la brochure ;
- les communes leur demandent un paquet de brochures qu'elles distribuent directement aux jeunes. Cette méthode est clairement déconseillée, au motif d'éviter la confusion qui ne manquerait pas d'apparaître entre la brochure officielle et la brochure d'easyvote.

Par rapport aux chiffres en matière de fréquentation du site internet d'easyvote on constate que sur les dernières votations fédérales, il y a eu 95'000 visiteurs uniques un mois avant celles-ci. Potentiellement, 600'000 jeunes peuvent être touchés en Suisse.

Le département pose quelques questions de compréhension auxquelles il est répondu de la manière suivante :

- sur l'entité d'easyvote et ses financements, ses représentants répondent qu'il s'agit d'une organisation non gouvernementale (ONG) dépendant de la FSPJ. Son budget est de l'ordre de CHF 1 million, dont 15% proviennent de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et 15 % d'associations ou fondations telles la Loterie Romande ;
- sur le fait que le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), et de manière générale l'Etat de Vaud, participe ou non au subventionnement d'easyvote, il est répondu que le subventionnement est indirect de la part du canton de Vaud, via la FSPJ ;

4. POSITION DU CONSEIL D'ETAT (CE)

Le département souligne l'importance de la participation des jeunes lors de scrutins ; y est évoquée, à ce propos, une précédente interpellation à laquelle le DFJC a répondu en y mentionnant ce qu'il faisait pour renforcer la participation des jeunes en politique. Le postulat Rochat Fernandez permet le rapprochement, au niveau des informations et des échanges, entre le DIS et le DFJC.

Deux questions restent posées à travers ce postulat :

1. la brochure d'easyvote ne pourra pas être jointe dans le matériel de vote, car la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) l'interdit expressément ;
2. une réflexion du CE est possible quant à un éventuel financement d'easyvote. Toutefois, ce dernier hésitera certainement, car il s'agit d'une ONG privée.

5. DISCUSSION GENERALE

La commission est séduite par cette démarche, qualifiée de moderne, entreprise par cette ONG. Pour certain, une lettre personnalisée, avec la brochure d'easyvote placée en son sein, aurait plus d'impact et éveillerait l'attention sur l'arrivée imminente du bulletin de vote.

Il est évoqué qu'easyvote n'est pas seulement une brochure, mais aussi d'autres moyens qui ne sont pas forcément mentionnés dans le postulat. Du coup, un élargissement du postulat, pour voir si d'autres outils pourraient être évoqués et soutenus, serait opportun. Le postulant déclare que le point 2 de son postulat mentionne cela. Il est évoqué d'autres projets existants comme, par exemple,

Cinécivic. C'est un projet émanant du canton de Genève qui a mis sur pied un concours de réalisation de films pour inciter les jeunes à voter.

Une partie de la commission trouverait regrettable de dépenser plus d'argent pour réaliser un autre projet que celui présenté par easyvote, car cette brochure fonctionne relativement bien, parlant « le langage des jeunes », à contrario de la brochure officielle cantonale.

Il est rappelé que si le canton de Vaud apporte son soutien financier à une ONG, celui-ci ne pourra pas être apporté directement aux communes. Il s'agit de savoir ce que le GC veut, car un soutien financier ne pourra pas être apporté tant pour l'ONG que pour les communes.

6. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat, à l'unanimité des membres présents, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Lausanne, le 16 mai 2016

Le président-rapporteur :
(Signé) Philippe Vuillemin